



BULLETIN  
D'INFORMATIONS  
COMMUNALES

02.99.90.23.79

Site : [www.thehillac.fr](http://www.thehillac.fr)

Mail : [mairie@thehillac.fr](mailto:mairie@thehillac.fr)

**Compte rendu Conseil Municipal de Théhillac**  
**Séance du 14 octobre 2022**

**Sont présents :**

ALLIOT Janique, BENOIT Pascal, CHEVREUX Alexandra, HAUROGNÉ Gilles, JOGUET Françoise, LEMÉE Christian, LE SOLLIEC LELEU Cyrille, MAILLARD Jean-Claude, MUROS LE ROUZIC Mikaël, PELLETIER Thierry, QUÉAU Karen.

**Pouvoirs :**

Michel GUILLAS donne pouvoir à Jean-Claude MAILLARD

Mathieu PLAUD donne pouvoir à Christian LEMEE

Angélique TRESSEL donne pouvoir à Karen QUEAU

**Absent excusé :**

Corentin BOUGRO

Thierry PELLETIER est nommé secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 20h00.

**Approbation du compte-rendu de la séance du 2 septembre 2022**

Aucune observation n'étant faite, le compte-rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

**Délibérations**

1. Travaux d'aménagement du centre bourg : subvention exceptionnelle de 50 000€ du Département
2. Convention de travaux et d'entretien du patrimoine de Redon Agglomération (voirie communautaire)
3. Convention d'organisation et de prise en charge des transports scolaires vers la piscine communautaire de Redon
4. Montant de la participation au repas des aînés
5. Désignation d'un correspondant « incendie et secours » en lien avec le SDIS du Morbihan (Service Départemental Incendie et Secours), suppléant du délégué « sécurité civile »
6. Bureau d'études Antak : avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre des travaux de l'église
7. Plan Local d'Urbanisme : approbation de la modification n°2

**Présentations**

- 1) Rapport d'activités de Redon Agglomération
- 2) Rapport d'activités du service déchets de Redon Agglomération
- 3) Rapport d'activités « eau potable » d'Eau du Morbihan

**Informations**

- a. Nouveau coût du repas cantine facturé par Convivio pour l'année 2022/2023
- b. Service de proximité de la Gendarmerie
- c. Divers

## **1- Travaux d'aménagement du centre bourg : subvention exceptionnelle de 50 000€ du Département**

Le Département du Morbihan renouvelle cette année l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 50 000€ pour les projets d'investissement des collectivités.

Le Conseil Municipal a décidé de réaliser des travaux d'aménagement et de sécurisation du centre bourg. Le Maire propose aux conseillers de flécher cette subvention du Département au titre de l'aménagement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de déposer auprès du Département une demande de subvention de 50 000€ concernant l'aménagement du centre bourg.

## **2- Convention de travaux et d'entretien du patrimoine de Redon Agglomération (voirie communautaire)**

Redon Agglomération propose aux communes qui le souhaitent de prendre en charge des interventions ponctuelles sur le patrimoine communautaire. Ces interventions seront encadrées par une convention entre Redon Agglomération et la commune, qui régleme entre autre le remboursement des frais engagés par la commune selon un barème établi par la communauté d'agglomération. Pour Théhillac, il s'agit des routes communautaires de la Carmenais jusqu'au rond-point de la rue du Comé et de la rue de la Barre jusqu'à la limite Théhillac/Sévérac.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de signer la convention de travaux et d'entretien du patrimoine de Redon Agglomération,
- d'autoriser le Maire à signer cette convention.

## **3- Convention d'organisation et de prise en charge des transports scolaires vers la piscine communautaire de Redon**

Les enfants des classes élémentaires de l'école Saint-Pierre Saint-Paul de Théhillac bénéficient de cours de natation à la piscine communautaire de Redon. Une convention d'organisation et de prise en charge des transports scolaires vers la piscine communautaire est établie entre Redon Agglomération et la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- vote pour la prise en charge des frais de transports des élèves vers la piscine de Redon par la convention,
- autorise le maire à signer la convention.

## **4- Montant de la participation au repas des aînés**

La commune, avec le concours de la commission « aide sociale », organise le dimanche 13 novembre 2022 le repas des aînés à la salle des Mitaüs. L'année dernière, une participation de 5€ était demandée à chacun sur le prix du repas. Cette année, la commission propose de réactualiser cette participation d'1€ soit 6€ par personne.

Après consultation de plusieurs restaurants, le Bistrot Gourmand de Fégréac est le seul à s'être positionné à cette date.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de voter une participation de 6€ par personne,
- de retenir le Bistrot Gourmand de Fégréac pour la confection du repas.

## **5- Désignation d'un correspondant « incendie et secours » en lien avec le SDIS du Morbihan (Service Départemental Incendie et Secours), suppléant du délégué « sécurité civile »**

Le Maire doit désigner au sein du Conseil Municipal, un adjoint ou un conseiller chargé des questions de sécurité civile, et un suppléant « correspondant incendie et secours ».

Le Conseil Municipal a déjà désigné Jean-Claude Maillard, référent « sécurité civile ». Le Maire propose de désigner un correspondant « incendie et secours » qui le suppléera.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner Mikaël Muros Le Rouzic en tant que correspondant « incendie et secours ».

## **6- Bureau d'études Antak : avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre des travaux de l'église**

Le cabinet Antak de Nantes était en charge de la maîtrise d'œuvre et du suivi des travaux de rénovation du clocher et des bas-côtés de l'église. Le montant de ses honoraires est un pourcentage du montant total des travaux. Le montant initial a été modifié à la hausse en raison des avenants en plus-value sur différents lots. Par conséquent, les honoraires du cabinet ont augmenté et il est donc nécessaire d'établir un avenant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'établir un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre de 686,84€ HT,
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant.

## **7- Plan Local d'Urbanisme : approbation de la modification n°2**

Une modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme a été décidée par le Conseil Municipal fin 2019 concernant le zonage de la carrière du Rocher : initialement naturel agricole (Na) vers un zonage agricole carrière (Ac). La consultation des personnes publiques associées, des communes voisines et la mise à disposition en mairie n'ont donné lieu à aucune observation particulière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme.

## **Présentations**

### **1- Rapport d'activités de Redon Agglomération**

Le Maire présente le rapport d'activités 2021 de Redon Agglomération qui rappelle les renseignements essentiels ainsi qu'un bilan de chaque pôle de compétence de la Communauté d'Agglomération. Il peut être consulté sur le site internet de Redon Agglomération : [www.redon-agglomeration.bzh](http://www.redon-agglomeration.bzh).

### **2- Rapport d'activités du service « déchets » de Redon Agglomération**

Gilles Haurogné présente le rapport d'activité 2021 du service « gestion des déchets » de Redon Agglomération. La version papier est consultable en mairie sur demande.

### **3- Rapport d'activités « eau potable » d'Eau du Morbihan**

Mikaël Muros Le Rouzic présente le rapport d'activités 2021 « eau potable » d'Eau du Morbihan. Ce rapport est consultable sur le site d'Eau du Morbihan : [www.eaudumorbihan.fr](http://www.eaudumorbihan.fr).

## **Informations au conseil municipal**

### **1- Nouveau coût du repas de cantine facturé par Convivio pour l'année 2022/2023**

En raison du contexte économique, la société Convivio a augmenté le prix du repas facturé à la commune pour l'année scolaire 2022/2023. Cette augmentation est de 0,30€ HT par repas et n'aura pas d'incidence sur le prix facturé aux familles. Cette hausse est absorbée par la commune.

### **2- Service de proximité de la Gendarmerie Nationale**

Le Groupement de Gendarmerie Départemental du Morbihan a lancé les Brigades Mobiles dans le département afin de rapprocher les gendarmes des populations les plus éloignées de la circonscription. Cela s'inscrit pleinement dans le cadre de la police de sécurité du quotidien et l'objectif de proximité porté par l'institution. Ainsi, ponctuellement, les gendarmes de Nivillac assureront un accueil aux administrés de la commune, sur un créneau horaire de deux à trois heures dans les locaux de la mairie et seront en mesure de recueillir une plainte grâce à l'outil informatique Ubiquity, mais aussi de renseigner la population et promouvoir les dispositifs mis en place par l'Institution tels que l'opération tranquillité vacances, l'action des référents sûreté et la prévention technique de la malveillance.

**La première permanence se déroulera le vendredi 25 novembre 2022 en mairie, de 10h à 12h.**

### **3- Divers**

#### **- Conseiller Numérique**

Françoise Joguet présente le bilan positif des interventions de Sarah Valque Piriou, conseillère numérique, sur les communes d'Allaire, Béganne, Rieux, Saint-Gorgon, Saint-Jean la Poterie et Théhillac. Une réflexion est menée sur la continuité de ce service après l'arrêt de l'aide de l'Etat dans ce dispositif.

#### **- 100<sup>ème</sup> anniversaire du monument aux morts de Saint-Dolay**

Jean-Claude Maillard, conseiller municipal et président de l'association des Anciens Combattants de Théhillac/Saint-Dolay fait part de l'organisation d'une exposition « les Morbihannais dans la grande guerre » à l'occasion du 100<sup>ème</sup> anniversaire du monument aux morts de Saint-Dolay. Cette exposition se déroulera du 7 au 18 novembre 2022 à la salle polyvalente de Saint-Dolay. Elle est composée de panneaux, photos et films fournis par les Archives Départementales de Vannes. Des créneaux horaires seront dédiés aux écoles primaires de Saint-Dolay et de Théhillac.

#### **- Bonnes nouvelles**

Une subvention de 3 313,00€ pour la création des passerelles du sentier pédestre est accordée par le Département du Morbihan. Le Conseil Départemental nous a versé 83 270,00€ au titre des droits de mutations immobilières et foncières (59 881,53€ en 2021).

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.**

**Prochain conseil municipal le vendredi 25 novembre 2022 à 19h30.**

**Commission de travail du conseil municipal le 17 novembre 2022 à 20h00.**

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **Frelons asiatiques**

A la chute des feuilles, de nombreux nids de frelons asiatiques sont découverts. Une grande vigilance est préconisée lors de vos tailles de haies. Vérifiez tous mouvements suspects d'insectes avant d'entreprendre vos travaux.

Pour rappel, une combinaison et des aérosols sont disponibles en mairie (prêt) ainsi qu'une liste de sociétés spécialisées dans la destruction des nids.

### **Bacs jaunes**

Afin d'optimiser le recyclage des emballages, il est conseillé de séparer les opercules des emballages alimentaires. Par exemple, la barquette plastique de jambon, avant de la mettre au bac jaune, je sépare l'opercule (couvercle plastique mou) de la barquette (plastique dur), idem pour les yaourts. En effet, les emballages plastiques durs et non rigides ne se recyclent pas de la même façon. J'évite aussi d'empiler, d'imbriquer des emballages constitués de matières différentes (carton/plastique).

### **Agents recenseurs**

La population de la commune de Théhillac se fera recenser du 19 janvier 2023 au 18 février 2023. Pour ce faire, la mairie recrute deux agents recenseurs de début janvier à début mars 2023. Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec le secrétariat de la mairie au 02.99.90.23.79 pour plus de renseignements.